

# Les transports EPS à Mayotte : un dispositif à préserver et à penser collectivement

Depuis de nombreuses années, le rectorat de Mayotte assure la prise en charge des transports EPS, un dispositif devenu essentiel au bon déroulement des activités physiques et sportives dans l'ensemble des établissements scolaires du second degré de l'île. Chaque année, les équipes EPS sont invitées à constituer et à renvoyer leur dossier de demande de subvention transport auprès de l'inspection académique.

Mais, loin d'être une simple formalité administrative, ce dossier représente une véritable opportunité. Il constitue un moment collectif où les enseignants se réunissent, discutent, et parfois débattent, pour réinterroger la place de chaque APSA dans leur programmation, afin de mieux répondre à leur projet EPS. Ainsi, au-delà du financement, il s'agit d'un levier pour renforcer les dynamiques d'équipe, valoriser certaines pratiques et maintenir vivante la réflexion sur le rôle éducatif et social de l'EPS à Mayotte.

Il convient de rappeler que la prise en charge financière des transports EPS par le rectorat constitue à la fois une chance et une singularité à l'échelle nationale. Cette responsabilité assumée par l'institution ne doit pas être perçue comme un acquis immuable, mais comme une opportunité collective à saisir avec sérieux et lucidité.

Il revient donc à chaque équipe EPS de « jouer le jeu », en formulant des demandes de subvention décidées avec discernement. L'objectif n'est pas de profiter mécaniquement de la manne budgétaire mise à disposition, mais au contraire de construire des projets cohérents, proportionnés et respectueux de l'enveloppe globale de la division des affaires financières du rectorat de Mayotte. Car si, d'année en année, le budget alloué aux transports EPS a connu une progression notable, il ne peut être ignoré que, dans le même temps, les infrastructures sportives du territoire se sont multipliées. Il ne faut pas perdre de vue que le dispositif est né d'une réalité précise : le manque criant d'infrastructures sur l'île. Aujourd'hui, la situation a évolué, et il est désormais possible d'envisager des programmations plus équilibrées entre les différentes activités. Cette nouvelle donne oblige chacun à repenser ses demandes pour qu'elles soient alignées sur les besoins réels du terrain.

Dans cette perspective, une vigilance accrue s'impose. Les équipes EPS sont invitées à mettre en place des pratiques de gestion rigoureuses :

- Premièrement, chaque demande doit répondre à une problématique réelle d'accès aux infrastructures, dans une volonté de proposer une offre EPS rigoureusement pensée.
- Deuxièmement, il convient de tenir un tableau de suivi recensant les transports annulés ou non réalisés (qu'ils soient dus à une grève, à une absence d'enseignant, à

des conditions météorologiques défavorables, etc.). Ce contrôle des reliquats permettra d'avoir une vision claire et honnête des dépenses effectives liées aux transports EPS.

- Enfin, il est important d'établir des devis précis avec les compagnies de transport, en comparant systématiquement les tarifs avec ceux de l'année précédente, afin d'éviter toute dérive inflationniste. De plus, le nombre d'élèves concernés doit être indiqué avec exactitude, sans gonfler artificiellement les effectifs.

Cet engagement simple mais essentiel est la condition pour préserver l'équilibre de ce budget commun et garantir la pérennité d'un dispositif qui demeure une véritable chance pour toutes et tous.